



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/165

Approbation d'un avenant au contrat de cession de droits établi entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre National de Lyon et France Télévisions pour la réalisation et l'exploitation de vidéogramme sur les musiciens de l'Orchestre National de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme VIDAL Chloë

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/165 - APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE  
CESSION DE DROITS ÉTABLI ENTRE LA VILLE DE  
LYON/AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON  
ET FRANCE TÉLÉVISIONS POUR LA RÉALISATION ET  
L'EXPLOITATION DE VIDEOGRAMME SUR LES  
MUSICIENS DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE LYON  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **11 septembre 2020** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. L'Orchestre National de Lyon, et ses 104 musiciens jouent plus de 100 programmes de concerts chaque saison à Lyon, en Auvergne Rhône-Alpes, en France ou à l'International autour de programmes musicaux ambitieux et ouverts.

La société France Télévisions a fait appel à l'Orchestre national de Lyon/ Ville de Lyon pour collaborer à la création d'une nouvelle série vidéo visant à faire découvrir l'Orchestre symphonique au plus grand nombre. Cette série vidéo présente pupitre par pupitre les différents instruments de l'Orchestre. L'Orchestre National de Lyon a mis à contribution ses musiciens pour la réalisation de ces modules. Chaque module présente un musicien de l'Orchestre national de Lyon et son instrument.

Un contrat a été établi afin de préciser les modalités de cette cession de droits, et approuvé lors du Conseil Municipal du 27/01/2020, par délibération n° 2020/5424.

Le périmètre de diffusion de cette série vidéo est élargi, il convient donc d'établir un avenant au contrat initial.

L'avenant au contrat proposé précise dans son article 1 que les séries d'interview pourront être diffusées de façon multiple dans les programmes de France Télévision à partir de novembre 2019 et pour une durée de 3 ans et ainsi qu'une diffusion possible via les services de vidéo à la demande gratuite, en streaming exclusivement et notamment par le service Lumni (<https://lumni.fr>).

Vu le contrat de cession approuvé le 27 janvier 2020 ;

Vu ledit avenant au contrat de cession de droit ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

**DELIBERE**

- 1- L'avenant au contrat de cession de droit susvisé établi entre la Ville de Lyon/Orchestre National de Lyon et la société France Télévision est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer le ledit avenant.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**Nathalie PERRIN-GILBERT**